

Date de mise en ligne : 1 JUIL. 2026

cf.

Arrêté n°2026_288

PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Vu le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation principaux de 2^{ème} classe,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'arrêté n°2023_201 du 28 juin 2023 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2023,
- Vu l'arrêté n°2024_002 du 5 janvier 2024 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant mise à jour de la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Vu l'arrêté n°2024_312 du 2 juillet 2024 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant mise à jour de la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2024,
- Vu l'arrêté n°2025_082 du 17 février 2025 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant mise à jour de la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 18 février 2025,
- Vu l'arrêté n°2025_246 du 1^{er} juillet 2025 portant mise à jour de la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe à compter du 1^{er} juillet 2025,
- Vu la liste d'aptitude mentionnée à l'article 11 du décret n° 2007-111 précité,
- Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude précitée,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Sont inscrites sur la liste d'aptitude à l'emploi d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, à compter du 1^{er} juillet 2026, les personnes dont les noms suivent :

NOM	PRENOM
MOHIT	Marie-Christine
NUNES	Mélissa

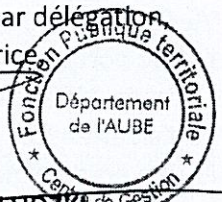
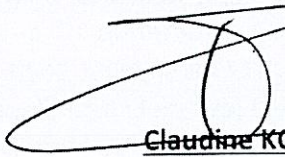
ARTICLE 2 - Le Président du Centre de Gestion de l'Aube certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- transmis aux Centres de Gestion des Centres de Gestion des Ardennes, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube,
- communiqué à l'ensemble des Centres de Gestion en vertu de l'article 22 du décret n° 2013-593 susmentionné.

Fait à Sainte-Savine, le 1^{er} juillet 2026

Pour le Président, par délégation
La Directrice



Claudine KOLUDZKI

IMPORTANT : toute nomination de personne inscrite sur cette liste doit faire l'objet d'une information ponctuelle auprès du Président du Centre de Gestion.